

École nationale supérieure d'architecture Versailles

5 avenue de Sceaux, 78000 Versailles
T. +33 (0)1 39 07 40 00 – F. +33 (0)1 39 07 40 99
ensav@versailles.archi.fr
versailles.archi.fr

Décision n°2025-28 en date du 2 mai 2025 Portant nomination des membres du jury du comité de sélection pour le recrutement (concours) d'un Professeur des écoles nationales supérieures d'architecture – STA - organisé au titre de l'année 2025

Le Directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.952-6 et L.952-6-1 ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, et notamment ses articles 60 et 62 ;
Vu le décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture, notamment ses articles 11, 12 et 13 ;
Vu l'arrêté du 24 mai 2018 fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux maîtres de conférences et aux professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;
Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;
Vu la délibération en date du 3 avril 2019 du CPS restreint de l'ÉNSA Versailles portant à 8 minimum le nombre de membres des comités de sélection ;
Sur proposition du CPS ,

Décide :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du CDS chargés de recruter un professeur STA :

- **Maud Santini**, Professeur, groupe de discipline « shs », ÉNSA Versailles ;
- **François FLEURY**, Professeur, groupe de discipline « STA », ENSA Rouen ;
- **Émeric LAMBERT**, Professeur, groupe de discipline « TPCAU », ÉNSA Versailles ;
- **Robert LE ROY**, Professeur, groupe de discipline « STA », ENSA Paris Malaquais ;
- **Gabriele PIERLUISI**, Professeur, groupe de discipline « ATR », ÉNSA Versailles ;
- **Suzanne STACHER**, Professeure, groupe de discipline « TPCAU », ÉNSA Versailles ;
- **Cécile REGNAULT**, Professeur, groupe de discipline « STA », ENSA Lyon
- **Alexandre De La FOYE**, Professeur, groupe de discipline « STA », Ensa Nantes

Article 2 :

Le service des ressources humaines de l'école nationale supérieure d'architecture est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Directeur
Nicolas Donnal-Bory

